

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril, à 18 h, Le comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle Aubère – Espace Lamballe Terre et Mer, 41 rue St Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe.

Date de l'envoi de la convocation : 27 mars 2025

PRESENTS :

Région Bretagne : Philippe HERCOUET, Stéphane de SALLIER DUPIN

Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Didier YON, Solenn MESLAY

Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD, Thierry ANDRIEUX / Nathalie BOUZID, Jean-Luc GOUYETTE

Ville de Lamballe-Armor : Fabien VITEL / David BURLOT, Thierry GAUVRIT/ Laëtitia RICHEUX

ABSENTS :

Région Bretagne : Adeline YON-BETHELOT

Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre et Mer : -

Ville de Lamballe-Armor : Jean-Luc GUYMARD

ORDRE DU JOUR

- 1 Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes,
- 2 Débat d'orientation budgétaire 2025,
- 3 Présentation et vote du compte administratif 2024,
- 4 Vote du compte de gestion 2024,
- 5 Affectation du résultat 2024,
- 6 Tableau des effectifs 2025,
- 7 Révision des tarifs 2025,
- 8 Etude d'opportunité,
- 9 Demande de subvention Europe,
- 10 Durée des amortissements,
- 11 Dispositif pass culture,
- 12 Affaires diverses

Fabien VITEL demande l'autorisation à l'assemblée d'enregistrer l'audio la séance.

Les élus arrivant progressivement, Fabien Vitel ouvre le comité syndical et aborde la délibération « révision des tarifs 2025 », puis celle de la demande de subvention pour les 200 ans Haras, durée des amortissements et le pass culture.

Est abordé ensuite le débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes.

1 - DELIBERATION SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Membres en exercice : 12 – Présents : 9 - Absents : 3 - Pouvoir : 0

La Chambre des comptes régionale Bretagne a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du haras national de Lamballe à compter de l'année 2017 et exercices suivants^②

Ce contrôle portait sur les 2 établissements publics impliqués dans la gestion du site : le syndicat mixte du haras national de Lamballe et la communauté d'agglomération de Lamballe Terre et mer^②

Les ordonnateurs des 2 établissements ont été informés par lettres du 14 nov^②2023 et du 12 avril 2024^②

Ont suivis :

- Les entretiens de début de contrôle : 16 janvier & 12 avril 2024
- Les entretiens de fin de contrôle : 26 & 30 avril 2024
- Notification le 2 sept^②2024 d'un rapport d'observations provisoires
- Arrêt du rapport d'observations définitives en date du 27 nov^②2024

L'objet de ce contrôle, au-delà de la gestion courante du syndicat mixte est d'examiner la reconversion du site suite au désengagement de l'Etat^②

F^②Billon rappelle le contexte :

LE CONTEXTE GENERAL : LA RECONVERSION DES HARAS NATIONAUX

« La gestion du haras présente 2 enjeux principaux pour les acteurs publics locaux qui en sont responsables depuis le retrait définitif de l'état en 2016 : l'entretien d'un vaste patrimoine historique et la reconversion de l'activité d'un site ayant perdu son affectation originelle »

Un comité Syndical tenu en déc 2017 avait permis de fixer la reconversion du site qui s'appuyait sur un projet de développement autour de 4 axes :

- 1/ Un site tourné vers le cheval et la pratique et le développement équestre
- 2/ Le Haras, un site de la route touristique et culturelle des Côtes d'Armor et de la Bretagne
- 3/ Des espaces bâties, équestre et végétal à aménager et à valoriser
- 4/ Le Haras à ouvrir physiquement et dans ses partenariats

Une reconversion avec pour stratégie d'œuvrer sur plusieurs fronts à la fois, dans un esprit d'une entité responsable engagée, avec un personnel réduit.

Au-delà, du développement d'une activité ludique artistique et pédagogique grand public qui profite à la population du territoire et hors territoire, et pas seulement aux professionnels du cheval ! du développement d'une offre de tourisme d'affaires (espaces équestres détournés de leur usage principal à des fins de recettes supplémentaires), 1 mission nouvelle confirmée en ce début d'année 2025 :

- ➔ Le développement d'une activité de « plateforme reconnue SHE de concours d'élevage jeunes chevaux (4 à 6 ans) en obstacles.

Fabien Vitel rappelle les périodes observées par la CDC : 2016 à 2023 et propose de passer une à une les 8 recommandations et d'en débattre

Recommandation n° 1. (SMHL) : Sécuriser les actes de gestion en veillant au respect des règles fixées par les statuts et le cas échéant par les délégations accordées en vertu des statuts..... 17

Recommandation n° 2. (SMHL) : Tenir chaque année un débat d'orientation budgétaire tel que prévu par l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. 18

Recommandation n° 3. (SMHL) : Appliquer les instructions budgétaires et comptables propres à chacune des deux missions de service public exercées. 20

Recommandation n° 4. (SMHL) Tenir une comptabilité analytique permettant de déterminer le coût complet propre à chacune des activités commerciales..... 22

Recommandation n° 5. (SMHL, Lamballe Terre & Mer) : Réviser les statuts en désignant un chef de file et une instance de pilotage global du site..... 24

Recommandation n° 6. (SMHL) : Définir un projet stratégique pour le site..... 40

Recommandation n° 7. (SMHL) : Adopter un schéma directeur du patrimoine déclinant le projet de site, cohérent avec la stratégie urbaine de la ville de Lamballe. 40

Recommandation n° 8. (SMHL) : Adopter un programme pluriannuel d'investissement financé..... 40

Teneur des discussions :

Recommandation 1 :

Fabien Vitel rappelle l'existence de 3 CS par an ce qui est insuffisant au vu de la gestion quotidienne du site ; il indique que sur l'organisation des CS, il y a eu des loupes sur les quorums, avec des prises de raccourcis comme par exemple le comité syndical proposé en visio sur une délibération de rupture conventionnelle pour une salariée, visio qui n'est pas indiqué dans notre règlement intérieur.

Une proposition de calendrier annuel anticipé sur des Comités syndicaux sera proposé ; F. Vitel souligne toutefois que les CS sur ces dernières années ont évolué dans le bon sens.

Recommandation 2 :

Fabien Vitel souligne que le débat d'orientation budgétaire ne se faisait pas. A cela, S. de Sallier Dupin rajoute « formellement » .

Fabien Vitel rappelle que nous avons une équipe réduite, non formée à cela mais que des bilans d'activités par activité/ évènement ont toujours été proposés pour une vision globale du site et pour une vision financière.

Le DOB qui va vous être présenté n'est pas parfait, car fait en un temps réduit et que l'on fera évoluer et travailler pour avoir un vrai DOB d'ici la fin de l'année avec le BP2026.

Recommandation n° 3 & Recommandation n° 4 :

Fabien Vitel rappelle que l'équipe est réduite ; la mise en place de ces recommandations est compliquée car beaucoup de travail et d'administratif et ce au détriment de la production : activités, événements... et donc des recettes en moins. Un choix à devoir faire.

On va essayer d'aller au plus près possible de leur demande en mettant des clés de répartition travaillées.

Fabien rappelle la suppression de poste administratif et non renouvelé.

Recommandation 5-6-7 : Toutes liées

Par rapport au questionnement de la Région et du Dpt à rester dans les statuts du SM, il faudra travailler sur une nouvelle forme juridique qui puisse répondre au mieux aux attentes de chacun et sur la participation de chacune. Il sera nécessaire d'avoir une étude globale du site car ce que l'on bouge dans un sens aura des impacts sur les animations et évènements du site. Il est important d'avoir cette stratégie globale pour pouvoir avoir un PPI , que soit pour le SM, Lamballe Terre et Mer, Lamballe ; la stratégie doit être cohérente avec le cœur de ville

Voici un résumé, maintenant l'idée est d'avoir maintenant un échange.

Fabien Vitel rappelle des chiffres :

- + 54 % visiteurs payants de 2016 à ce jour
- + 22 % à JDH
- + 40 % activité équestre depuis 2022.

Résultantes du travaillé amorcé dans la feuille de route actée en 2017.

Fabien Vitel souligne que des choses, par rapport à ce qui a été dit par ailleurs dans la presse ont bien été faites : du développement de nouveaux produits, des investissements, pas tous les investissements souhaités en raison de la crise covid et inflation et remis à plus tard. Il n'y a pas eu de « rien de fait » depuis 2017

Interventions :

Thierry Andrieux : par rapport de ce qu'il a écrit à la CRC : Quand je siège en tant que représentant de la structure, je fais confiance à la présidence et service, soit à minima sécurisé juridiquement et financièrement. Depuis 2020, j'ai voté le budget et délibérations en confiance, sans pouvoir penser, selon la CRC, que les comptes pourraient être insincères et les actes irréguliers. De même, je ne pouvais imaginer

que les dépenses publiques aient été engagées à hauteur de 551853 (2017-2023) sans délégation du comité Syndical. Si le CS peut avoir des fragilités, je n'en étais pas spécialement informé. Ce manquement administratif n'est pas à prendre à la légère. La CRC : feuille de route pour corriger les manquements. Et le SM doit être exemplaire en tant que gestionnaire public. J'ai conscience de la petite structure ; LTM a toujours proposé une aide à la sécurisation des décisions. Il faut que le SM renforce ses procédures de gestion comme la demande la CRC. Je suis là pour construire, sécuriser le SM. Après sur l'avenir, il faut en parler avec les 4 partenaires. L'agglo peut être le pilote pour lancer l'étude d'évolution du SM avec cette richesse patrimoniale. On sait aujourd'hui que les finances du SM ne sont pas suffisantes pour le porter et que l'agglo ne peut pas le faire seul non plus. IL faut convier les partenaires financeurs dans le 1 er semestre.

Didier Yon : il faut se poser la question de savoir si le statut juridique de SM est le plus adapté, voir si une autre forme juridique permettrait d'éventuelles prises de participations d'autres partenaires. C'est une question ouverte ? Ça doit se réfléchir et je l'avais déjà dit et redis que la forme SM actuelle ne satisfait pas le département dans la mesure où nous n'avons pas la capacité à maintenir ce niveau de financement.

Et je l'ai toujours dit que sous une autre forme, nous pourrions continuer à aider le SM.

Pierre LESNARD : on a un effectif qui est faible pour gérer la structure ; vous faites avec vos moyens et ce n'est pas évident. Le département, la région cherchent à se désengager ; c'est financier. Nécessité de trouver de nouvelles sources de financement, si les collectivités ne peuvent plus apporter le soutien financier. Il faudra aller chercher ailleurs dans le domaine du privé si on veut maintenir cet outil en place.

Il faut réfléchir comment conserver ce site qui est magnifique et ne pas le laisser partir uniquement dans le privé. Si on veut continuer, il faut trouver du financier.

Stéphane de Sallier Dupin : lorsque l'on a ce type de rapport pas agréable, je ne vois pas l'intérêt d'aller chercher la faute à quoi, si mais à la faute de qui, non. On est tous témoins de l'engagement des agents du haras qui sont amenés à être polyvalents comme rarement entre la partie écurie, la communication, la comptabilité, l'accueil, le commercial... donc manifestement, on ne peut pas demander beaucoup plus à la structure.

Evidemment la CRC va chercher des questions de forme, c'est dans son rôle. Moi, je n'ai pas eu le sentiment que même si ce n'est pas déclaré DOB, nous n'avons pas eu un vrai débat dans les séances avant le vote du budget. Que se soit sur cette présidence ou celle du prédécesseur. Effectivement sur la convocation, ce n'était peut-être pas marqué DOB et sur le rendu compte ce n'était peut-être pas marqué l'assemblée prend acte qu'il y a eu un débat budgétaire. Mais sur l'angle du budget, je n'ai pas eu le sentiment que l'on m' ai caché les choses et que l'on n'a pas eu la faculté de débattre. Les imperfections, dans les structures petites comme le SM, elles sont nombreuses et elles existent ; Oui, on aimerait disposer d'une comptabilité analytique de façon à mieux cibler les choses mais je connais des structures proches, je pense au GIP MM ou il a fallu à un moment ou un autre corriger le tir parce que la forme du conseil syndical en l'occurrence ne respectait pas un certain nombre d'éléments. Donc voilà, on fait attention à ce que l'on dit. Et on prend acte des problèmes de forme, on regarde ce que l'on fait en parallèle et puis là-dessus ensuite on avance. Le vrai sujet n'est pas dans les statuts

Et ce serait une erreur de se concentrer uniquement sur une question de forme juridique. La question de fond et que l'on n'a pas tranchée : quelle est notre vision pour ce site ? Qu'est-ce qu'on veut en faire ? Et derrière, on regarde si on en a les moyens, et on regarde ce que l'on peut réunir comme éléments ; moi je n'ai pas de problème avec les fonds privés par nature, pas exclusivement. Si on veut réfléchir à cette vision pour le site, il y a cette 1^{ère} dimension patrimoniale bâti qui est là et qui amènera un moment ou un autre un vrai travail de rénovation ou de maintenance un peu solide. Le 2^{ème} élément est la vocation pour laquelle le site a été construit, en substance le cheval mais en substance également tout ce qui était innovation, monde agricole, économique. Ce qui nous amène à nous poser la question et je n'ai pas les réponses : quelle est la part du cheval, quelle est la part des autres activités et à l'innovation économique ? La vocation de ce site est plus

large, il faut que l'on ait ce débat. Si on se restreint à un débat sur les statuts, on se « plante ». Ce n'est pas le sujet ; c'est le sujet de la CRC parce qu'ils veulent sécuriser. C'est leur rôle.

Le point 6 : qu'est-ce que l'on veut pour ce site dans 30 ans, 20 ans, 10 ans. Derrière, on a 1 projet de PPI crédible etc... Les statuts viendront au service d'un projet, au service d'une vision. Il est temps, au bout de 19 années d'existence du SM, et d'une évolution naturelle des choses de reposer les choses à plat et de se dire ce que l'on veut faire de ce site, quel rôle il a à tenir, de savoir quels moyens on veut mobiliser et après on aura la question juridique.

Thierry Gauvrit : avant de revenir sur les recommandations, je voulais attirer quand même une vigilance sur une chose : le SM du Haras : c'est nous ! nous tous autour de la table. Je dis cela parce qu'il y avait des propos rapportés par la presse qui m'avaient un peu choqué, pointant du doigt le SM pour des personnes qui y siègent et là j'entends encore dans cette assemblée des « vous », le SM vous avez fait ceci. Non, s'est nous le SM, ce n'est pas extérieur.

Stéphane Sallier Dupin : c'est les gens qui votent en responsabilité.

Thierry Gauvrit : il faut faire attention aux mots que l'on utilise. Sur les recommandations, de façon globale, je n'ai pas été surpris sur ces recommandations ; on a évoqué ces différents sujets déjà depuis un certain temps. Alors oui, Fabien tu l'as dit aussi peut-être que sur la forme, nous ne sommes pas allés assez loin dans le travail sur ces différentes thématiques mais je vois que sur le DOB, Stéphane je te rejoins, effectivement on n'a pas formalisé un DOB etc... Mais le contexte, on le connaît tous. Je vois les instances de pilotage global ; je rappelle aussi que c'était une demande faite par la Drac, qui avait sollicité les différentes structures au sein du haras en disant : on a aussi besoin d'une vision globale du site et des besoins d'accompagnement. Ça a donné lieu, pilotée par la Drac, à 2-3 différentes réunions pour évoquer la situation du haras, les différents projets sur ce site ce qui permettait déjà de parler un peu de stratégie. Je suis d'accord, la stratégie on l'a évoquée ; là aussi, on n'est sans doute pas aller assez loin ; on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de stratégie mais c'est un axe à travailler et à enrichir. Mais globalement, c'était ma réaction et dire au-delà de quelques lignes particulières, je n'ai pas eu de grosses surprises. Ce sont des choses déjà évoquées à différents instants. Et puis, pour revenir sur la composition de l'équipe et aux capacités financières, on a une équipe réduite, par rapport à l'ampleur de la tâche au quotidien et l'ampleur des ambitions que l'on pourrait avoir. On ne manque pas d'ambition je pense pour le site, mais il faut aussi avoir un peu de moyens pour faire aboutir ces ambitions. En tous les cas, une équipe relativement restreinte ; et pour répondre à toutes ces recommandations il faudrait un temps plein supplémentaire ou un conseiller juridique en charge de toutes ces questions. Donc voilà, on a aussi fait avec nos moyens ; c'est une réalité.

Pierre Lesnard : « on a fait avec nos moyens » ce n'est pas un reproche mais un constat. D'ailleurs, l'équipe a fait ce qu'elle a pu.

Thierry Gauvrit : c'était le sens de mes propos.

Pierre Lesnard : juste, il faut trouver des solutions ensemble pour trouver un budget qui tienne la route, un financement qui puisse vous faire passer à l'étape au-dessus parce que là on va tourner en rond longtemps. Si on réduit au niveau région et département, cela ne sera pas simple et qu'est-ce que l'on fait de ce site et où est ce que l'on va chercher l'argent ?

Philippe HERCOUET : c'est intéressant. Particularité : j'ai une analyse un peu de tout ça, quelques mots car maire de la commune, ancien président du SM, membre du CS et du Conseil régional. Je vais être basic :

1^{ère} : On n'est pas parfait ; c'est clair ; c'est une petite structure, et je trouve qu'il y a déjà beaucoup de travail de fait avec la dimension de l'équipe, de l'équipe, du président et des élus qui s'impliquent.

2^{ème} : Je pense que lorsque l'on a présenté le budget, la présentation était détaillée plus que dans certains endroits et le DOB, oui on n'a pas fait un DOB formellement mais j'ai acté des DOB dans un grand nombre de structures et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de structures ou l'on atteigne un niveau de discussion comme l'on a eu ici. Et on a eu des débats sur les enjeux et s'est vrai que cela n'a pas effectivement été formalisé. Et de ce point de vue-là, la CRC formellement elle a fait son travail (sauf que je pense et je l'ai dit et le redis moi je n'ai pas été auditionné, à part l'entretien d'ouverture).

3^{ème} & 4^{ème} : Quand on a une structure qui a un budget d'1 million et transparente, et même si toutes les délégations n'ont pas été toutes formalisées, tout a toujours été rapporté ici à la fois au budget prévisionnel et en compte administratif.

Si on se demande sur une structure d'1 million si on a une comptabilité analytique bien précise sur chacune des activités commerciales, je pense que l'on se trompe de cible et que l'on va s'occuper à gérer des choses qui ne sont pas forcément de vrais enjeux. C'est la même chose que sur l'objectif en termes de statut.

Je trouve que c'est dommage : c'est mon analyse. Bien sûr c'est une recommandation ; on va la travailler et va falloir la suivre. Franchement, l'enjeux aujourd'hui n'est pas là. Je précise que le magistrat, dans les conclusions qu'il a rendues et sur lesquelles il n'y avait pas de discussion possible, je le redis c'était « Attendez, vous accueillez des professionnels ; vous devez être un système rentable et prouver qu'il n'y a pas de dépenses publiques de faites pour accompagner ces gens-là ». Je suis désolé mais c'était même l'esprit de la chose ; c'était de faire en sorte qu'il y ait de l'accompagnement ; se sont mêmes les statuts du SM qui disent que l'on accompagne les professionnels. Sur la révision des statuts, il faut rappeler que le SM est un cheval à 5 pattes qui fait de tout : développement touristique, sauvegarde du patrimoine historique et culturel, accompagnement artistique, économique. On ne le dit pas suffisamment mais ici il y a une économie énorme qui participe à l'économie de très loin du cheval en Bzh et pas que sur les artistes... Il y a une belle réflexion à avoir et notamment sur cet aspect d'intérêt général qui est là et ça dépasse les intérêts de la structure en tant que tel. Je rappelle que c'est compliqué le cheval à 5 pattes depuis 19 ans et ça toujours été ainsi ; maintenant des chiffres ont été donnés tout à l'heure : il y a tous les mois, tous les 2 mois des concours équestres, spectacles, artistes, des visites guidées, des scolaires. Oui, il y a une activité énorme et un site qui n'est pas assez entretenu parce que ça couté très cher. Il faudra s'interroger là-dessus de comment on fera mais ces questions-là ont déjà été posées. Je précise que quand le site a été acheté, il y a un projet de développement, qui n'était pas parfait mais qui a bien mis l'accent sur des orientations et qui se sont traduites par des choses concrètes dans le développement de la fréquentation. Donc tout ça pour dire que maintenant, au-delà des recommandations formelles, dont certaines exigeantes par rapport à une dimension de la structure, par rapport à sa transparence qu'il y a eu, il faut travailler sur quel avenir on veut donner à ce site ? Ce site et ses activités dépassent l'intérêt local de Lamballe, de LTM , du département et régional. C'est pour cela que nous étions à 4 dedans et il faut voir comment on continue à porter des choses d'intérêt général, de développement économique et esprit patrimonial et culturel. On prend acte de ce rapport, qui à mon avis est passé à côté de choses. La question est : qu'est-ce que l'on veut porter ? Il y a de belles choses à continuer.

Stephane Sallier : Précision ! en 17 ans, par acte de faiblesse, j'ai voté le budget une fois. Donc, je suis plus légitime pour dire de jolies choses sur le dit budget . Or je connais des structures qui ont fait l'objet de rapport de la CRC beaucoup plus dérangeur et qui étaient beaucoup plus dépensières et je témoigne du fait que malgré des questions de forme dont on a parlé, il n'y a au sein du SM, aucun mauvais usage de l'argent public. Voilà, il faut aussi rétablir les choses sur ce sujet-là. On fait vraiment, du moins c'est le sentiment que j'en ai dans un CS de temps en temps, parfois avec des bouts de chandelle. On peut le dire publiquement. Ce rapport sur la forme peut paraître sévère ; il n'y a pas de dépenses inutiles. C'est une correction qui permet de rétablir le niveau de la sévérité. Allons plus loin que les statuts pour réfléchir.

Didier Ion : je réaffirme que ce n'est pas une fixette ; c'est simplement la réflexion statutaire. On veut l'aborder dans la mesure où ce n'est pas que l'on ne veut pas, on ne peut pas. Nous, le département s'est clair.

On peut imaginer d'autres formes de soutien au haras mais pas sous cette forme-là. C'est catégorique. D'ailleurs le rapport le dit en page 24. On n'a plus de compétence économique depuis la loi Notre, on continue à avoir la compétence volontariste agricole ; c'est par celle-là que l'on intervient. Ce n'est pas une langue de bois et je ne remets surtout pas en cause ni l'investissement des équipes, ni le travail qui est fait. C'est une question de moyens.

P. Lesnard : c'est lié au budget agriculture. Le département n'a pas la compétence économique.

P. Hercouet : ici la particularité est que nous sommes dans une multi compétences ; on a du tourisme, du patrimoine, du culturel, du bâti, de l'histoire. C'est à ce titre là que ça été créé sous cette forme. On n'a pas une activité agricole, une activité touristique à côté...Tout est lié. C'est la discussion que j'ai essayé d'avoir avec le magistrat. On n'a pas une rentabilité sur les chevaux qui sont là parce que ces chevaux participent aussi aux visites et à la découverte pour tout le monde. Et c'est là peut être la complexité et je me rends compte que de façon générale on a toujours eu du mal à faire partager la complexité et la multiplicité des choses qui s'y passent. C'est peut-être pour cela qu'il faut une réflexion déjà en interne et puis ensuite l'appui des collectivités ou des structures. C'est compliqué mais porteur de plein de choses en même temps. La Hunauday, je ne peux qu'approuver tout ce qui est fait là-bas mais il n'y a pas la multiplicité des portes d'entrées thématiques. Le rapport aura le mérite de faire activer peut-être la réflexion. Je regrette que le magistrat outre qu'il n'ait pas analysé tous les points de vue n'a cherché à interroger les anciens responsables. Et là, on n'a pas tenu compte des éléments de réflexion, insuffisants certes mais existants. Il y a plus d'un an, cela avait déjà été abordé par rapport à la Drac. Maintenant, comment on construit cela dans un intérêt ou ça dépasse le seul aspect cheval, le seul aspect tourisme. Il faut croiser les choses ensemble. Je le dis aussi au titre de la ville ; le schéma territoire du patrimoine avec la cohérence de la stratégie urbaine. Je vous le dis, il y a plein de choses qui ont échappé : quand on a été lauréat de l'appel à projets dynamique du centre-ville et de bourg, s'était aussi parce qu'il y avait des activités qui se faisaient dans le Haras. Donc, il y a déjà une coexistence des choses qui sont portées ensemble et aujourd'hui, on ne fait pas de développement, on ne donne pas de subventions ici ou là si c'est juste sur un aspect en général, il faut qu'il y ait une cohérence. C'est ça qu'il faut qu'on continue à travailler dans toute la complexité de la chose sur ce site et pour tout le monde.

Pierre Lesnard : c'est un beau challenge.

Stephane de Sallier Dupin : cela nécessite peut-être un vrai cycle de travail des élus. Et ce n'est pas uniquement des études extérieures. Pour beaucoup, on porte le site dans notre histoire à nous. Un travail de groupe ne serait pas inutile. On ne peut pas se faire l'économie de ce travail d'élus, qui peut être élargi à d'autres élus. A LTM, je mets au défi une bonne partie de nos élus de dire ce qu'ils savent du haras, ce qui s'y fait et comment ça fonctionne.

Avoir une proposition de travail un peu dans le temps, bien organisé, bien monté, bien animé avec des auditions, il faut le faire.

Fabien VITEL : ce rapport est sur l'ensemble du site du haras ; cette étude d'opportunité devra être globale, portée par LTM, le SM et Lamballe ville et bien évidemment par l'ensemble des élus de ces 3 structures qui ont leurs mots à dire. On le sait la sécurisation et la validation de certaines décisions qui ont été prises au budget pourraient être remises en cause effectivement car on n'a jamais acté de DOB. Du coup, ça remet la sincérité du budget en question ; On fait une convention avec un résident qui a un projet qui ne peut pas attendre 3-4 mois qu'un CS soit fait. On avance...La CRC a vu l'aspect juridique de la convention mais n'a pas vu ce qu'apporte le résident au SM . Et le résident est pour nous un « produit » qui anime les visites. Et depuis, nous avons revus les conventions en rajoutant qu'ils participent à l'attractivité du site.

F. Billon : ce partenariat avec les résidents participe à la valorisation du site et est une valeur ajoutée pour nos visites, démonstrations. Sans ces résidents, nous n'avons rien. Aujourd'hui, nous n'avons plus de chevaux bretons. Une visite guidée coutre 8 € et si pas de matière à proposer ??? Donc, on parle de l'histoire,

emménons voir les chevaux des résidents et allons à leur rencontre. Ça crée du lien, qui lui, met en avant la VG. Les résidents donnent du temps, une valeur immatérielle. Sans les résidents, on n'a rien à vendre.

Fabien Vitel : regrette que la CDC n'ait pas été voir les résidents.

Stéphane de Sallier Dupin : pour la CRC « Ça ne satisfait pas aux normes comptables et à quels projets ça sert ». On a à corriger ; notre travail est de savoir ce que l'on veut en faire dans les 30 ans. C'est notre boulot.

F. Vitel : on évolue et si besoin nous irons chercher de l'aide auprès des services LTM et Lamballe Armor. Sur la comptabilité analytique, on va y aller mais il ne faut pas que cela coûte plus cher à mettre en œuvre que cela va nous servir. Il y a des limites humaines et financières. Cette étude d'opportunité globale du site : savoir ce que l'on veut faire et en découlera sans doute un nouveau statut. Comment les structures nous accompagnent ? Comment la région et le département souhaitent ils nous accompagner ? C'est l'enveloppe agriculture pour le département, la région mais on fait beaucoup plus que cela. C'est du développement touristique, du sport, de l'accompagnement économique. Il est important aussi pour la DRAC d'avoir une vision de ce que l'on souhaite faire à long terme. Important dans cette stratégie d'ouvrir à des financeurs privés, l'idée de se séparer de certains bâtiments (pas de les vendre mais des baux de 80 ans avec un cahier des charges qui permet de protéger ce qui sera fait, et dans la stratégie de ce que l'on veut faire de ce site (avec le musée, l'OT) et derrière de se projeter à moyen et long terme.

Philippe parlait du cheval à 5 pattes ; on fait beaucoup de chose ; c'est pour cela que l'on a essayé d'être transparent au niveau des activités, ce que cela coûte et rapporte. Je suis Président, élu depuis 2020 ; quand on arrive au SM, on « nage » tellement il y a d'activités au SM. D'où l'importance de vous présenter les 2/3 fois par an ou l'on se voit de vous présenter ce que l'on fait.

Pour conclure sur ce rapport, nous aussi avons une réponse à faire à la presse, qui a fait du mal à l'image du site et à l'équipe. Le droit de réponse n'est pas d'attaquer qui que ce ne soit ni le travail de la CRC mais de rappeler que l'on ne fait pas n'importe quoi avec l'argent du contribuable. L'équipe réduite polyvalente s'est toujours donnée au maximum pour valoriser ce site dans différentes activités et événements ; les habitants du territoire le reconnaissent mais il va falloir remettre, non pas l'église au milieu du village mais l'écurie au milieu du Haras mais de redire les choses. L'équipe est comme nous, va voir ce qui se dit sur les réseaux. Il y a toujours du bashing du fonctionnaire, de l'argent public (ils n'ont jamais fait une comptabilité de leur vie et confondent les dépenses et les recettes). Il faut rappeler ce qui est fait pour le site, pour la filière équestre, pour l'économie locale et pour le tourisme. On fera un droit de réponse sans remettre une pièce dans le jukebox.

Stéphane de Sallier Dupin : Statutairement, on a un bureau. Y a-t-il un intérêt de travailler en bureau pour t'accompagner Fabien ? Quel est le caractère chronophage qui dépasse nos limites ou pas ? il y a un sujet sur le travail en bureau qui te permettrait de déléguer thématiquement certaines choses ?

Fabien Vitel : cela sera nécessaire dans le fait de mettre en place une étude d'opportunité pour que l'on puisse avancer sans réunir à chaque fois le CS et que l'on avance à une vitesse raisonnable. .

Pierre Lesnard : C'est un beau challenge pour l'avenir ; je suis partant si vous formez un groupe ; je suis aussi attaché au Haras de Lamballe, car je suis né à Lamballe. Je peux participer. Donc il faut réfléchir maintenant et avancer.

Thierry : rappel que l'on doit répondre au président de la CDC dans 1 an sur les progrès.

Fabien VITEL : oui, sur l'état d'avancement. Pour être honnête, on a corrigé assez rapidement certaines choses dès le 1^{er} rapport.

Philippe HERCOUET : je ne vais parler que pour la période récente (sinon je manquerai d'objectivité sur la période où j'étais président) et je continue à avoir totalement confiance dans le boulot qui a été porté depuis le changement de président ;

Le rapport a semé le doute. Il est nécessaire de redonner cette confiance et montrer que l'on travaille sur l'avenir.

Jean Luc Gouyette : OK sur le travail d'avenir. Je respecte le travail fait. J'ai du mal à imaginer de pouvoir partir sur des projets futurs sans être accompagné. Cf le Botrai : on a été accompagné, on a le résultat maintenant ; on espère tous que cela fonctionnera. On a eu un accompagnement qui a apporté sur les décisions. Et là, j'ai du mal à imaginer à travailler sans accompagnateur.

Stéphane de Sallier Dupin : du moment que ce n'est pas l'accompagnateur qui commande et sous réserve que l'accompagnateur soit capable d'écouter les élus.

Fabien Vitel : on est obligé de se faire accompagner parce qu'il y a tant d'acteurs sur le site ; il y a les 4 collectivités, l'OT, MM, Dix7. Il faut que l'on ait une étude globale du site. Contrairement à ce que l'on pense, prendre un bâtiment là a un impact sur le reste. C'est toute une stratégie qu'il faut avoir derrière.

Fabien Vitel rappelle la région et le département sur leurs accompagnements futurs. Fabien souhaite avoir un retour assez rapide pour un besoin de visibilité. Si baisse prévue, il faudrait que cela se fasse par pallier. Je veux bien que l'on fasse des économies mais que l'on nous ne dise pas en oct. que se sera – 40 000 € en 2026.

Didier Yon : le pallier on y est déjà – A titre d'exemple, l'aide aux chevaux Bretons , la baisse est déjà conséquence dès cette année.

F. Vitel : nous avons besoin d'une visibilité et donc de chiffres. L'accompagnement oui, mais il faut regarder aussi pour une forme juridique la mieux adaptée .

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

PREND ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaire 2025 du syndicat Mixte du Haras

2 - DELIBERATION DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Membres en exercice : 12 – Présents : 9 - Absents : 3 - Pouvoir :0

Vu le code général des collectivités territoriale et l’obligation des syndicats mixte comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, de tenir un débat des orientations budgétaires à l’appui d’un rapport ;

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2025 du syndicat mixte du haras transmis préalablement aux membres puis explicité en séance ;

Teneur des discussions :

Fabien VITEL : contexte général : 1 croissance économique plus faible depuis quelques années- inflation qui impacte les collectivités & le SM - tension politique internationale . Une marge de manœuvre financière réduite & qui peut emmener justement une diminution des participations des membres du SM.

Pour le SM : inflation - Frais électivité - Départ GIP Cheval breton , qui était des recettes pour nous et qui est devenu des dépenses pour nous et qu’à ce jour plus de chevaux bretons sur le site– Mise en place de l’accueil mutualisé –GIP MM/OT/SM qui apporte une qualité bien supérieure mais du coup des dépenses supérieures aussi (avec une évolution de la tripartite en fonction des besoins des 3 structures)

Présentation du document : rétrospective du haras depuis 2016 avec les différentes participations, budgets, acquisitions, ventes, investissements qui prouvent que des choses ont été faites, évolution de l’équipe depuis 2006, évolution mutualisation avec LTM, tripartite accueil, création de produits (tourisme sportif – grand public – d’affaires)

Fabien VITEL challenge dans la reprise des concours Jeunes Chevaux à 100% (année 2024 = passage de témoins) - 993 parcours sur 3 jours et demi. Bonne augure pour les 3 autres concours à venir. On a dépassé St Lo en nombre de parcours - Très encourageant. La Bretagne = terre de cheval. Volonté de développer cet écosystème des concours.

Plus de chevaux de trait sur le site (GIP) -> Passage de 9 chevaux à 5 et aujourd’hui à ZERO - nécessité de retravailler les visites et démonstrations et d’en avoir un en propre

Frédérique BILLON : sollicitation des chevaux de spectacle, des résidents pour alimenter les VG ; En attente de résultat véto suite vue sur un cheval BZH en cours. Ce qui ferait 1 cheval BZH à montrer aux visiteurs.

Fabien Vitel : d'où l'importance d'avoir des résidents pour amener de la matière aux VG et animations.

Fabien VITEL – Etat de la dette - Ratio de désendettement – Inflation sur toutes les années. Epargne brute diminue. Les recettes que l'on a actuellement. Pas de finances fiction les limites de notre budget

Sur les recettes : Fabien VITEL : à moyen terme et dans l’étude d’opportunité : qu'est ce qu'on veut développer qui pourrait apporter des recettes nouvelles ? Certains bâtiments pourraient être valorisés ? que du privé pourrait valoriser ? Pas dans l’optique de se séparer des bâtiments mais dans la location, et derrière des recettes mais cela se discute.

Stéphane de Sallier Dupin : sur le principe, accord . Mais la vraie difficulté lorsque les recettes de fonctionnement propres au haras au compte, la tentation est forte chez les collectivités on le voit, parfois sous la contrainte de retirer une partie de leur participation -> c'est là que l'on a une fragilité.

Après en avoir délibéré :

Considérant les échanges des élus ; Le Comité du syndicat mixte du Haras :

- PREND ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaire 2025 du syndicat Mixte du Haras

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Membres en exercice : 12 – Présents : 9 - Absents : 3 - Pouvoir : 0

Il est donné lecture au Comité Syndical du compte de gestion et du compte administratif 2024.

Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un **excédent global de 75 260.87 €**. Il peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	161 404.12 €	1 045 212.83 €
Dépenses	153 416.14 €	977 939.94 €
Résultat 2024	7 987.98 €	67 272.89 €
Résultat global 2024		75 260.87 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent global de 617 930.48 €. Il peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à 2024	Résultat de 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	515 281.24 €		7 987.98 €	523 269.22 €
Fonctionnement	27 388.37 €		67 272.89 €	94 661.26 €
	542 669.61 €		75 260.87 €	617 930.48 €

Considérant que celui-ci est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le comptable public.

Le président du Syndicat Mixte du Haras se retire au moment du vote.

Teneur des discussions : La délibération n'a donné lieu à aucun débat

Après en avoir délibéré :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent le compte administratif 2024.

VOTE : Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

4 - COMPTE DE GESTION 2024

Membres en exercice : 12 – Présents : 9 - Absents : 3 - Pouvoir : 0

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le comptable public pour la période de janvier 2024 au 31 décembre 2024 et présentant les résultats identiques à ceux du compte administratif 2024 ;

Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître **un excédent global de 75 260.87 €.**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	161 404.12 €	1 045 212.83 €
Dépenses	153 416.14 €	977 939.94 €
Résultat 2024	7 987.98 €	67 272.89 €
Résultat global 2024		75 260.87 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître **un excédent global de 617 930.48 €.**

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à 2024	Résultat de 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	515 281.24 €		7 987.98 €	523 269.22 €
Fonctionnement	27 388.37 €		67 272.89 €	94 661.26 €
	542 669.61 €		75 260.87 €	617 930.48 €

Teneur des discussions : La délibération n'a donné lieu à aucun débat

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical : **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2024, avec les résultats suivants :

VOTE : Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Membres en exercice : 12 – Présents : 9 - Absents : 3 - Pouvoir : 0

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent global de 617 930.48 €.

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à 2024	Résultat de 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	515 281.24 €		7 987.98 €	523 269.22 €
Fonctionnement	27 388.37 €		67 272.89 €	94 661.26 €
	542 669.61 €		75 260.87 €	617 930.48 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante au Budget Primitif 2025 :

523 269.22 € au compte 001 excédent d'investissement reporté.

94 661.26 € au compte 002 excédent d'exploitation reporté.

Teneur des discussions : La délibération n'a donné lieu à aucun débat

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

APPROUVE L'affectation du résultat 2024 à 2025.

VOTE : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

6 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Membres en exercice : 12 – Présents : 9 - Absents : 3 - Pouvoir : 0

Il est apporté les modifications suivantes au tableau des effectifs 2025 :

Agents permanents	Type de contrat	Catégorie	Grade	Eff.	Temps de travail
Assistante administrative	CDI – Droit privé	D	311	0.60	60 % - Fin contrat 6 mars 25 Non renouvelé
Coordinateur évènementiel équestre	CDD – droit Privé	C	325	0.68	Temps partiel – 24 h - annualisé

Le personnel du Syndicat Mixte du Haras sera mis à disposition de l'association du Haras de Lamballe afin d'organiser les concours jeunes chevaux ; Du temps de personnel sera alors refacturé. Une convention de mise à disposition de personnel sera établie avec effet rétro actif au 1^{er} janvier 2025.

Teneur des discussions : La délibération n'a donné lieu à aucun débat

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs 2025.

VOTE : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

7 – REVISION DES TARIFS

Membres en exercice : 12 – Présents : 9 - Absents : 3 - Pouvoir : 0

Il convient de compléter la délibération de tarifs 2025, afin d'être plus précis :

➤ LOCATION DES ESPACES :

ALLEE CENTRALE OU ALLEE D'HONNEUR	HT	TVA 20 %	TTC
A la journée	320.84€	64.16€	385.00€
A l'heure	32.08 €	6.42 €	38.50 €

EMPLACEMENT EXPOSANT JDH ET SAISON	HT	TVA 20 %	TTC
Exposant JDH / Date	25.00€	5.00 €	30.00 €
Journée saison hors JDH / date	12.50 €	2.50€	15.00 €

LOCATION ECURIE N° 10 (½ Ecurie)	HT	TVA 20 %	TTC
A la journée	140.42 €	28.08 €	168.50 €
A la ½ journée	109.17 €	21.83 €	131.00 €

➤ GRAND PUBLIC INDIVIDUEL :

Visite de l'exposition des 200 ans du haras : IFCE « A la croisée des mondes du Cheval »

VISITE EXPOSITION A LA CROISEE DES MONDES DU CHEVAL	HT	TVA 10 %	TTC
Adulte	5.45 €	0.55 €	6.00€
Enfant	3.64 €	0.36 €	4.00 €
Etudiant	4.55 €	0.45 €	5.00 €
Demandeur d'emploi	4.55 €	0.45 €	5.00 €
Cezam	4.55 €	0.45 €	5.00 €
Handicapé	4.55 €	0.45 €	5.00 €
Licence FFE	4.55 €	0.45 €	5.00 €
Gites de France	4.55 €	0.45 €	5.00 €
Gratuit enfant 0-2 ans	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Teneur des discussions : La délibération n'a donné lieu à aucun débat

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

APPROUVE la modification des tarifs 2025.

VOTE : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

8 – ETUDE D OPPORTUNITE

Membres en exercice : 12 – Présents : - Absents : - Pouvoir :

RETRAIT DE CETTE DELIBERATION

En raison du contexte économique, il semble important de procéder à une étude d'opportunité du Haras.

Le Syndicat Mixte propose de confier à Lamballe Terre et Mer ce travail d'analyse stratégique.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- Autoriser Mr Le Président à signer une convention de mandant d'étude d'opportunité,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuve cette délibération.

Vote : Pour : - Contre : - Abstention :

Teneur des discussions :

Fabien VITEL : autorisation de pouvoir commencer à travailler avec LTM et aussi peut-être d'autres partenaires sur une étude.

Thierry ANDRIEUX : étude sera rattachée à l'ensemble des collectivités.

Stephane : Aura-t-elle un cout ?

Au final, annulation

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

VOTE : Pour : ; Contre : ; Abstention :

9 – DEMANDE DE SUBVENTION EUROPE

Membres en exercice : 12 – Présents : 9 - Absents : 3 - Pouvoir : 0

Le Haras fête ses 200 ans cette année ; ce bicentenaire représente bien plus qu'un simple anniversaire, c'est un événement clé pour renforcer les liens sociaux au sein de la communauté.

A travers ce projet, le Syndicat Mixte a pour objectifs de renforcer le lien social à travers des événements festifs, des expositions, des visites et des rencontres, de préserver et valoriser le patrimoine historique, végétal et vivant et de promouvoir une dynamique culturelle pour le territoire.

DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET 200 ANS

Rénovation horloge	7 000.00 €
Rénovation corbillard	15 000.00 €
Acquisition d'un nom de rose « Haras de Lamballe »	6 250.00 €
Exposition « A la croisée des mondes du cheval »	1 500.00 €
Acquisition d'un cheval de trait Breton	6 000.00 €
Total	35 750.00 €

Le Syndicat Mixte souhaite solliciter l'Europe (programme Leader) pour un soutien financier pour porter à bien ce projet des 200 ans du Haras.

Teneur des discussions :

- Sallier Dupin interroge auprès de qui la subvention est demandé
Subvention du programme Leader (dossier travaillé en amont avec Groupe action locale Saint Brieuc)
-

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

VOTE : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

10 – DUREE DES AMORTISSEMENTS

Membres en exercice : 12 – Présents : - Absents : - Pouvoir :

Le président propose aux membres du comité syndical de compléter le tableau des durées d'amortissements :

Imputation	Désignation	Durée amortissement
2031	Frais d'étude non réalisée	5

Le Président du Syndicat Mixte propose au vote cette délibération.

Teneur des discussions : La délibération n'a donné lieu à aucun débat

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

APPROUVE l'ajout de durée d'amortissement.

VOTE : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

11 – DISPOSITIF PASS CULTURE

Membres en exercice : 12 – Présents : - Absents : - Pouvoir :

Dispositif gouvernemental, le Pass Culture se présente sous la forme d'une web application qui permet aux jeunes de bénéficier de crédits qu'ils peuvent utiliser pour réserver des offres culturelles gratuites ou payantes :

Au 1^{er} mars 2025, le principe des crédits accordés :

Les jeunes bénéficient d'un crédit de 150 € à leurs 18 ans, et une date de validé de 3 ans

Les jeunes reçoivent d'un crédit de 50 € à leurs 17 ans

Le Syndicat Mixte du haras souhaite rejoindre ce dispositif en créant son espace sur la plateforme web Pass Culture.

Teneur des discussions : La délibération n'a donné lieu à aucun débat

Après avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

APPROUVE référencement des activités du Syndicat Mixte du Haras sur le Pass Culture (et les crédits octroyés aux jeunes de 18 ans via l'application web ou mobil)

VOTE : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0